

Voici les mesures prises par la ville et le CCAS d'Amiens pour assurer la continuité de service auprès des personnes les plus fragiles, tout en assurant la sécurité de nos personnels.

Le CCAS a maintenu les accueils et services de première nécessité à savoir :

- Le portage des repas à domicile
- L'accueil écoute senior au 0 800 60 50 00 et l'inscription sur le registre communal des personnes fragiles
- La permanence sociale pour des aides alimentaires ou financières d'urgence vitale.
- La ville apporte un appui à l'accueil des publics venant à l'Espace Santé Maurice Ravel pour faire respecter les consignes de précaution sanitaire. Cet accueil est 7j sur 7 j de 8h à 20h.

Par ailleurs nous travaillons en étroite collaboration avec les structures sociales ou caritatives encore actives sur le territoire : UDAUS, Resto du cœur, Croix Rouge, et les structures de maintien à domicile.

Nous avons appelé tous les services d'aide à domicile pour voir les besoins. Le service portage des repas pourra compenser les livraisons de courses et laisser plus de temps aux assistantes de vie sociale pour les tâches prioritaires.

Nous sommes en train d'appeler les bénéficiaires des dispositifs sociaux pour avoir une photo la plus précise possible des besoins de ces publics en grande difficulté.

Enfin nous sommes en train de recenser les grandes moyennes et petites surfaces pour voir qui effectue des livraisons à domicile.

Notre priorité est que les Amiénois les plus fragiles ou les plus isolés ne pâtissent pas de cette situation inédite, et d'apporter le soutien nécessaire pour que les structures à caractère social puissent assurer leurs missions dans la durée, sans aller jusqu'à l'épuisement.